

# TABLEAU DES GARANTIES

## Assurance SANTÉ - MOBILITÉ

VOS GARANTIES	PLAFONDS DE VOS GARANTIES ET FRANCHISES
<b>En cas destruction, vol et perte (A1)</b> Dont objets de valeur <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont Ordinateurs portables et téléphones portables</li> </ul> Dont vol intervenu à l'intérieur d'un véhicule classique ou d'un véhicule aménagé <b>Franchise</b> <b>Limitation pour les objets acquis pendant le voyage (A2)</b> <b>Retard de livraison (+ de 24 heures) (A3)</b>	1 500 € par personne / Maximum 30 000 € par événement (A1) 40% du capital assuré 150 € maximum  500 € par dossier  45 € par personne 25% du capital assuré (A2)  230 € par personne (A3)
<b>Décès accidentel (B1)</b> <b>Limitation en cas de décès lors de l'usage de moto, scooters et cyclomoteurs</b> <b>Infirmité permanente totale suite à accident (B2)</b>  <b>Maximum par événement de la garantie « Individuelle Accident » (B3)</b>	8 000 € par personne (B1) 2 500 € par personne  30 500 € par personne, réductible en cas d'infirmité permanente partielle selon barème Accidents du Travail de la Sécurité Sociale pour incapacité inférieure ou égale à 10% (B2) 61 000 € (B3)
<b>Frais hôteliers (C1)</b> <b>Prolongation des garanties (C2)</b>	Frais d'hôtel 100 € par nuit avec un maximum de 5 nuits (C1) 5 jours (C2)
<b>Dommmages matériels causés pendant le stage (D1)</b>	Maximum 6 000 € / Franchise : 100 € par sinistre (D1)
<b>Dommmages corporels, matériels et immatériels</b> Dont <b>Dommmages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 80 € par sinistre</b>	4 500 000 € par sinistre  46 000 € par sinistre

VOS GARANTIES	PLAFONDS DE VOS GARANTIES ET FRANCHISES
<p><b>Rapatriement sanitaire (E1)</b>  <b>Rapatriement de 2 personnes accompagnantes (E2)</b>  <b>Visite d'un proche (E3)</b></p> <p><b>Prolongation de séjour (E4)</b></p> <p><b>Retour anticipé (y compris en cas d'Attentat ou d'Acte terroriste ou de Catastrophe naturelle) (E5)</b>  <b>Frais de recherche et de sauvetage (E6)</b></p>	<p>Frais réels (E1)            Frais réels (E2)</p> <p>Titre de transport aller/retour + Frais d'hôtel 100 € par nuit avec un maximum de 10 nuits (E3)</p> <p>Titre de transport + Frais d'hôtel 100 € par nuit avec un maximum de 10 nuits (E4)</p> <p>Titre de transport aller/retour (E5)</p> <p>4 500 € par personne (E6)</p>
<p><b>Frais médicaux et d'hospitalisation hors du pays de domicile (F1)</b>            - Dont frais de kinésithérapies prescrites par un médecin            - Dont frais de chiropraxie            - Dont frais de médecines douces            - Soins dentaires d'urgence            - Soins dentaire accidentels</p> <p><b>Frais médicaux et d'hospitalisation après le retour temporaire ou définitif de l'Assuré dans son pays de domicile (hors frais dentaires) (durée de couverture 3 mois maximum) (F2)</b>  <b>Téléconsultation via MédecinDirect</b></p>	<p>500 000 € (F1)</p> <p>10 séances maximum</p> <p>5 séances maximum            3 séances maximum et 50 € TTC/séance maximum            200 € par personne maximum            400 € par personne maximum</p> <p>20 000€ par évènement / Franchise de 30 € par sinistre (F2)</p> <p>Inclus</p>
<p><b>Rapatriement du corps (G1)</b>  <b>Frais funéraires nécessaires au transport (G2)</b>  <b>Formalités de décès (G3)</b></p>	<p>Frais réels (G1)            1 500 € par personne (G2)</p> <p>Titre de transport A/ R + Frais d'hôtel 200 € par nuit avec un maximum de 3 nuits (G3)</p>
<p><b>Avance de la caution pénale (H1)</b>  <b>Paiement des honoraires d'avocat (H2)</b></p>	<p>15 000 € par personne (H1)            1 500 € par personne (H2)</p>

VOS GARANTIES	PLAFONDS DE VOS GARANTIES ET FRANCHISES
<b>Envoi de médicaments à l'Etranger (I1)</b> <b>Envoi de prothèses à l'Etranger (I2)</b> <b>Avance de fonds (uniquement à l'Etranger) en cas de perte ou de vol (I3)</b> <b>Réfection des papiers d'identité (I4)</b>	Frais d'envoi (I1) Frais d'envoi (I2) 1 500 € par personne (I3)  230 € par personne (I4)
<b>Transmission de messages urgents, service de traductions (J1)</b> <b>Soutien psychologique (J2)</b>  <b>Frais de taxi suite à accident (J3)</b>	Comprise (J1)  5 entretiens téléphoniques repartis sur 6 mois (y compris en cas retour dans le pays de Domicile) (J2) 300 € par personne (J3)
<b>Retour impossible (K1)</b> <b>Frais hôteliers suite à retour impossible (K2)</b> <b>Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (K3)</b> <b>Prise en charge d'un forfait téléphonique local (K4)</b> <b>Soutien psychologique suite à mise en quarantaine ou rapatriement (K5)</b> <b>Valise de secours (K6)</b> <b>Aide-ménagère (K7)</b> <b>Livraison de courses ménagères (K8)</b>	Billet retour : 1 000 € maximum par personne (K1) 80 €/nuit/personne - Maximum 14 nuits (K2) 80 €/nuit/personne - Maximum 14 nuits (K3) Jusqu'à 80 € (K4) 6 entretiens par évènement (K5) 100 €/personne & 350 €/famille maximum (K6) 15h sur 4 semaines (K7) 1 livraison/semaine sur 15 jours (K8)
<b>Couverture au titre du contrat en cas de survenance d'un évènement garanti lors de la pratique d'un sport d'hiver et à risques tel que défini à la rubrique « DEFINITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES GARANTIES » du présent Contrat.</b>	INCLUDE